PLUS FORTS ENSEMBLE !

FO Territoriaux

Cachet du syndicat

Fédération FORCE OUVRIERE des Personnels des Services Publics et des Services de Santé

153-155 rue de Rome 75017 PARIS
01 44 01 06 00 - www.foterritoriaux.fr

FO Territoriaux

Directeur de police municipale

édition 2021

Filière police municipale

Catégorie A

MODE D'ACCÈS

- **Par concours externe - concours interne.**

- **Par promotion interne.**
Après examen professionnel pour les fonctionnaires qui justifient de 10 ans de service dans un cadre d'emploi de police municipale dont 5 ans en qualité de chef de service de police municipale.

MISSIONS

Les membre du cadre d'emplois exercent leurs fonctions dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comportant une police municipale dont l'effectif est d'au moins 20 agents relevant des cadres d'emploid de police municipale.

Ils assurent la direction fonctionnelle et opérationnelle des services de police municipale.

A ce titre :

1°- Ils participent à la conception et assurent la mise en oeuvre des stratégies d'intervention de la police municipale.

2°- Ils exécutent sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les lois du 15 avril 1999, du 15 novembre 2001, du 27 février 2002 et du 18 mars 2003 susvisées, les missions relevant de la compétence de celui-ci en matière de prévention et de surveillance du bon ordre de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

3°- Ils assurent l'exécution des arrêtés de police du maire et constatent par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leur est donnée.

4°- Ils assurent l'encadrement des fonctionnaires des cadres d'emploi des chefs de service de police municipale et des agents de police municipale dont ils coordonnent les activités.

FO REVENDIQUE

- Une refonte du cadre d'emploi des directeurs de police municipale avec un corps de conception et direction organisé en 3 grades :
  - ***Directeur*** (IB 579-979)
  - ***Directeur principal*** (IB 713-999)
  - ***Directeur hors classe*** (IB 784-HEA3)
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul soumis à pension
- Un ratio d'avancement à 100%

Volet professionnalisation

- La mise en place d'une commission départementale paritaire (syndicats - Préfet - Procureur - Maires) qui statuera sur les retraits d'agrément
- Une définition d'une véritable doctrine d'emploi en préambule de toutes les conventions de coordination
- La création de centres de formation spécifique police municipale et la mise en place d'un tronc commun de formation avec la police nationale et la gendarmerie

Volet technique

- Tous les moyens nécessaires à la protection des agents de police municipale, y compris l'armement lorsque les agents le jugent nécessaire
- La dotation obligatoire de gilets pare-balles et une normalisation des EPI
- Un accès direct (sécurisé) aux fichiers (FPR, FVV, SIV...)
- Une liaison partagée avec la police d'état
- Une généralisation de l'interopérabilité des communications radios

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

TRAITEMENT MENSUEL AU 01.01.2021

Valeur du point d'indice : 4,6860 (depuis le 1er février 2017)

d 82-1105 — décret 2006-1393

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem. comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	1 an 6 m	444	390	1 827,54	15,78	165,19	202,86	8,98	1 466,29	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE
2	2 ans	480	416	1 949,38	16,83	176,20	216,38	9,58	1 564,05	
3	2 ans 6 m	517	444	2 080,58	17,97	188,06	230,94	10,22	1 669,32	
4	3 ans 6 m	551	468	2 193,05	18,94	198,23	243,43	10,77	1 759,55	
5	3 ans 6 m	588	496	2 324,26	20,07	210,09	257,99	11,42	1 864,83	
6	3 ans 6 m	620	520	2 436,72	21,04	220,26	270,48	11,97	1 955,06	
7	3 ans 6 m	656	547	2 563,24	22,13	231,69	284,52	12,59	2 056,57	
8	3 ans 6 m	692	575	2 694,45	23,27	243,55	299,08	13,24	2 161,84	
9	4 ans	732	605	2 835,03	24,48	256,26	314,69	13,93	2 274,64	
10		767	632	2 961,55	25,57	267,69	328,73	14,55	2 376,15	

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem. comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	Trait. Net	GRADE
1	2 ans	607	510	2 389,86	20,64	216,02	265,27	11,74	1 917,46	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL
2	2 ans 6 m	632	530	2 483,58	21,44	224,49	275,68	12,20	1 992,66	
3	2 ans 6 m	665	555	2 600,73	22,46	235,08	288,68	12,78	2 086,65	
4	2 ans 6 m	700	581	2 722,57	23,51	246,09	302,20	13,37	2 184,40	
5	3 ans	737	609	2 853,77	24,64	257,95	316,77	14,02	2 289,67	
6	3 ans	773	636	2 980,30	25,73	269,39	330,81	14,64	2 391,19	
7	4 ans	805	661	3 097,45	26,75	279,98	343,82	15,22	2 485,18	
8		821	673	3 153,68	27,23	285,06	350,06	15,49	2 530,30	

Les directeurs principaux encadrent les fonctionnaires du grade de directeurs de police municipale et l'ensemble des personnels de police municipale.

La nomination d'un directeur principal ne peut intervenir que si dans les effectifs de la police municipale il y a au moins deux directeurs de police municipale.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

- de directeur principal de police municipale.

Au choix. Après avis de la CAP, les fonctionnaires ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon de directeur de police municipale et justifiant d'au moins 7 ans de services effectifs dans ce grade.

FORMATION OBLIGATOIRE

- Après concours externe et interne.

Le stage commence par une période obligatoire de formation de neuf mois, organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et dont le contenu est fixé par décret. La durée de cette formation est réduite à six mois pour les candidats ayant suivi antérieurement la formation obligatoire prévue pour les agents de police municipale ou les chefs de service de police municipale ou justifiant de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

- Après promotion interne.

Le stage commence par une période obligatoire de formation de quatre mois, organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

catégorie A

DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE

	1	2	3	4	5	6	7	8
IB	607	632	665	700	737	773	805	821
IM	510	530	555	581	609	636	661	673
DUREE	2a	2a6m	2a6m	2a6m	3a	3a	4a	-

Grade accessible aux agents encadrant un service de police municipale comprenant au moins 2 directeurs de police municipale.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
IB	444	480	517	551	588	620	656	692	732	767
IM	390	416	444	468	496	520	547	575	605	632
DUREE	1a6m	2a	2a6m	3a6m	3a6m	3a6m	3a6m	3a6m	4a	-
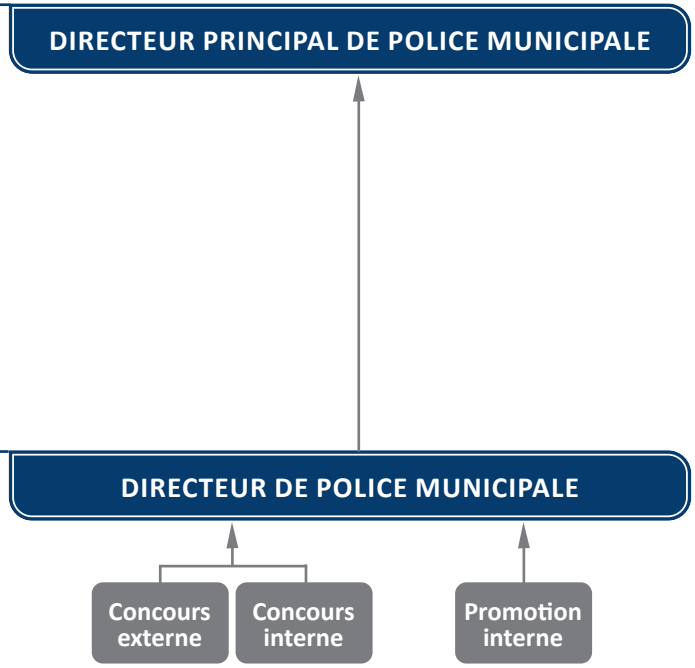
Seuil de recrutement : *effectifs d'au moins 20 agents relevant des cadres d'emplois de la police municipale.*